



Régie Municipale
des Eaux et de
l'Assainissement

Commission Particulière du Débat Public
Monsieur Claude BERNET
6, Esplanade du Général de Gaulle
BP 60027
40101 DAX CEDEX

Affaire suivie par P. COUNILH et JL. GIBERT

Tél.: 05.58.90.97.97

N/Réf.: CO-11-1601

Objet : stockage de gaz naturel de Salins des Landes

Dax, le 14 décembre 2011

Monsieur Le Président,

L'exploitation des eaux thermales à des fins thérapeutiques constitue l'activité économique principale du bassin dacquois : près de 65 000 curistes accueillis chaque année (13% du thermalisme national) représentant près de 9 000 emplois directs et induits et générant un apport de plus de 150 000 000 €.

Cette activité repose essentiellement sur la spécificité et la qualité de l'eau minérale. Cette ressource est particulièrement fragile et contrainte dans un contexte fort de sécurité sanitaire imposé par la réglementation.

De faibles variations des conditions de pression au voisinage des émergences peuvent entraîner une altération importante et rapide de sa qualité, pouvant conduire à une remise en cause des pratiques d'exploitation et/ou d'utilisation. De nombreuses observations en ce sens ont été faites au cours des dernières décennies.

La zone d'émergence de la ressource est intimement associée à la structure du diapir de Dax et à l'ensemble des axes de fracture du sous-sol présents dans son environnement. La zone de sensibilité liée aux conditions d'exploitation de l'eau minérale intéresse un périmètre fort étendu qui jouxte le diapir de Saint-Pandelon, comme il apparaît sur la carte ci-jointe, établie par le BRGM. Des lignes de failles en continuité les unes des autres, recoupent les flancs du diapir de saint-Pandelon et de celui de Dax, pouvant constituer des axes préférentiels de transfert de charges exercées dans le sous-sol.

Historiquement, le siècle et demi au cours duquel des exploitations ont été conduites dans ces deux diapirs, y compris par lessivage du sel, a été marqué par d'assez nombreux incidents ou accidents qui se sont situés la plupart du temps à la périphérie des formations salifères, et ont impliqué presque toujours les aquifères locaux. Certes, les techniques ont évolué, mais des risques demeurent, qu'ils concernent la maîtrise de l'établissement des cavités ou l'étanchéité des ouvrages.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire
Régie Municipale des Eaux et de l'Assainissement

58 avenue Victor Hugo - 40100 Dax - Tél. 05 58 90 97 97 - Fax 05 58 74 21 35 - www.dax.fr

Le diapir de Saint-Pandelon peut présenter certaines discontinuités ou hétérogénéités dont aucun élément d'étude dans le dossier présenté par le maître d'ouvrage ne permet d'exclure l'hypothèse. Il est à noter qu'aucune description des terrains sédimentaires autour du diapir et plus particulièrement sur son flanc n'est jointe, alors qu'il s'agit d'une zone très redressée, fracturée, mettant probablement en continuité des aquifères profonds. Aucune indication n'est portée quant aux relations des différentes structures avec la zone d'émergence des eaux thermales de Dax. De la même manière la géométrie des limites du diapir n'est pas précisée aux différentes profondeurs à considérer.

La zone pressentie pour l'implantation du stockage souterrain du gaz se situe, non pas au cœur du diapir, mais proche de la limite orientale qu'elle tangente en plusieurs endroits.

Des éléments d'hétérogénéité sont relevés à plusieurs niveaux, dans la structure du diapir, telle qu'elle apparaît sur la coupe du forage SDL1. On note la présence de dolomies avec des épaisseurs significatives vers 584 m de profondeur, vers 610 m, 1080 m et 1190 m.

Compte-tenu des pressions élevées du gaz qui sera stocké dans les cavités créées au sein du diapir, variant de 70 à 200 bars selon les indications d'EDF, rien dans l'étude d'incidence ne permet de démontrer l'absence d'impact immédiat ou différé, sur les eaux thermales de Dax, ou d'en apprécier l'importance s'il doit se manifester. Des incertitudes importantes demeurent quant à la géométrie du diapir, quant à son hétérogénéité éventuelle, quant aux relations avec les terrains sédimentaires et aquifères proches.

Aussi, il me paraît indispensable, dans l'objectif de sauvegarde de l'intégrité de la ressource thermique, que des études complémentaires soient menées sur les structures géologiques du diapir, des terrains encaissants ainsi que sur l'hydrogéologie de l'ensemble du secteur entre Mimbaste et Dax.

D'autre part, il conviendrait de faire compléter l'évaluation de l'impact de l'exploitation du stockage, notamment en configuration de surpression, à la lumière des données issues de ces études complémentaires, et d'évaluer les risques associés à la survenue d'accidents consécutifs par exemple à une mauvaise maîtrise de la géométrie des cavités ou mettant en jeu l'étanchéité des ouvrages par rapport aux structures environnantes du diapir.

Enfin, il conviendra de définir la constitution d'un réseau de surveillance des aquifères géothermaux, ou en relation avec eux, moyennant la mise en œuvre probable d'ouvrages sentinelles, afin de détecter toute anomalie dans le sous-sol et de prévenir toute altération de la ressource thermique.

Je vous précise qu'une telle approche avait été abordée dans le cas du projet de stockage de gaz des Landes de Siougos. Bien entendu, le contexte n'est pas totalement comparable, mais une démarche de précaution identique me semble s'imposer.

Mes services et moi-même sommes prêts à accompagner le maître d'ouvrage dans une telle démarche.

J'attire également votre attention sur le fait que les barthes de l'Adour à Dax sont utilisées par la Ville de Dax pour l'alimentation en eau potable de son territoire et de 8 communes voisines. Elles constituent de ce point de vue une zone sensible. Toute intervention sur ce périmètre doit se faire avec la plus grande vigilance. De même en période d'exploitation du saumoduc, il conviendra de prévenir et d'éviter toute fuite de produit salé qui viendrait contaminer l'aquifère superficiel. Il serait souhaitable qu'une procédure d'alerte des services de production soit mise en place.

Je vous remercie de prendre note de la contribution de la Ville de Dax dans le débat public concernant le projet de stockage de gaz naturel de Salins des Landes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bellocq".

Gabriel BELLOCQ
Vice-président du Conseil Général des Landes

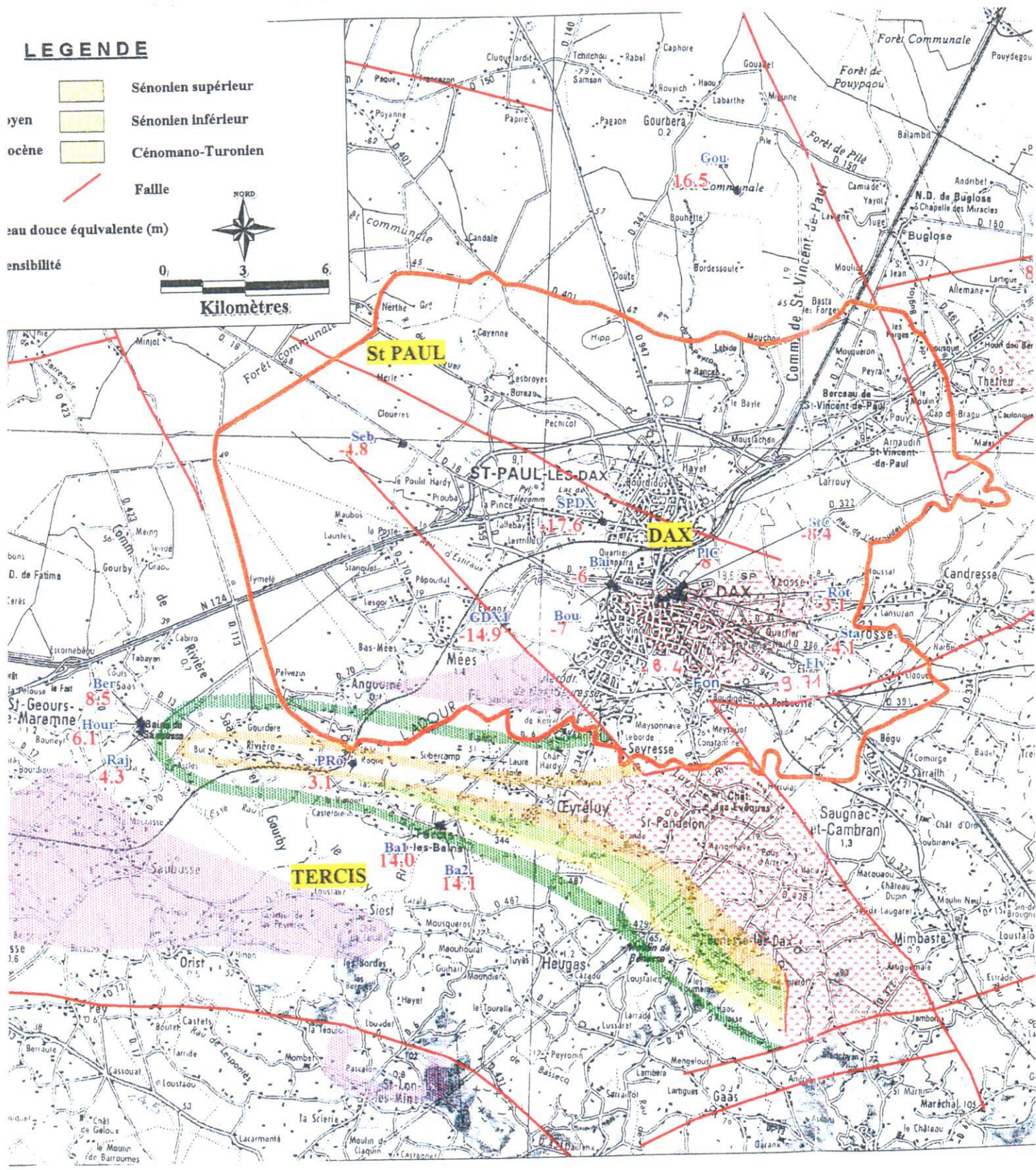


Fig. 10 - Répartition géographique des charges hydrauliques et délimitation de la zone de sensibilité